



Retraite Universelle VS Retraite des IEG

- **Propositions du Haut-Commissaire à la réforme des retraites**



Retraite Universelle

- Système Universel, par répartition, en points
 - 42 systèmes existants → 1 seul système
- Un € cotisé → donne les mêmes droits
 - Taux de cotisation de 28,12%
 - 40% salariés (11,25%)
 - 60% employeurs (16,87%)
- Prise en compte des primes pour le calcul des droits



Retraite Universelle

- Un exemple ?



Retraite Universelle

- Age légal de départ : 62 ans Mais...!
- Taux plein à l'âge pivot de 64 ans ?
- Ou accord sur la durée de cotisation ?



Retraite Universelle

- Départs anticipés
 - Extinction progressives après le 31/12/2024
 - Mise en place du Compte Professionnel de Prévention (C2P) pour les fonctionnaires et régimes spéciaux
- Droits familiaux
 - Majoration de la retraite dès le 1^{er} enfant
 - Points attribués pendant les interruptions d'activité liée aux enfants ou aux proches aidants



Retraite Universelle

- Pension de réversion harmonisée
 - A partir de 62 ans
 - Couples mariés seulement
 - Cas de divorce
 - Solde de tout compte (prise en compte des droits de retraites accumulés)
 - En cas de remariage le futur conjoint bénéficiera des 70% des revenus du nouveau couple



Retraite Universelle

Un droit à la pension de réversion harmonisé pour tous

Marc
2000€ /mois
de retraite



Anita
850€ /mois
de retraite

2850€ /mois pour le couple

SYSTÈME UNIVERSEL
Le nouveau système
va garantir le niveau
de vie du conjoint survivant

Calcul de la pension de réversion d'Anita au décès de Marc*
sur la base de 70% des droits à retraite du couple :

$$(70\% \times 2850\text{€}) - 850\text{€}$$



1145€ de réversion + **850€** de pension = **1995€ /mois** de retraite



Retraite Universelle

- Gouvernance
- Organisation simplifiée
- Système équilibré financièrement



Retraite Universelle vs Retraite IEG ?

- Départs jusqu'au 31/12/2024
 - ... normalement aucun impact
 - Info : le gouvernement travaille sur le décalage de la mise en place pour les régimes spéciaux...Merci les manifs du 5 décembre !
- A partir du 01/01/2025
 - Les droits acquis avant 2025 resteraient ...
 - Impact progressif ... mais sûr !
 - Embauchés après 2025
 - Baisse significative si pas de primes (- 20 à - 30% ?)
 - NB : le taux des primes varie entre 0 et 120% dans les IEG!,
(moyenne 30%)



Retraite Universelle

- Négociations à venir :
 - Transition longue
 - Régime supplémentaire de haut niveau (*)
 - Renégocier système de rémunération principal et complémentaire
 - Réinventer les parcours professionnels et les leviers de reconnaissances financières
- (*) Au passage les entreprises vont faire de très substantielles économies avec le nouveau système